



Pensionskasse der C&A Gruppe

www.pkca.ch

Caisse de pension du groupe C&A

Résumé du rapport de gestion 2024





Vue sur le lac Léman
Genève

Chères assurées, chers assurés, Chères retraitées, chers retraités,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2024 – pour la première fois sous cette nouvelle forme. Ce rapport contient les principales informations relatives à l'exercice 2024. Vous trouverez les comptes annuels complets sur notre site internet : www.pkca.ch sous Archives > Rapports annuels.

Notre caisse de pension a réalisé une excellente performance en 2024. Nous avons obtenu un rendement de 7,9 % sur nos placements. Nos investissements en actions (notamment à l'étranger) ont particulièrement bien évolué. Les obligations, l'immobilier et les placements alternatifs ont également enregistré de bons résultats. Globalement, notre fortune est passée de CHF 325 millions à CHF 341 millions.

La situation financière de notre caisse de pension est très bonne. Le taux de couverture s'est amélioré, passant de 117,3 % à 123,1 %. Le conseil de fondation a donc décidé que tout le monde devait bénéficier de ces bons résultats, tant les assurés actifs que les retraités :

- Les assurés actifs ont bénéficié d'un taux d'intérêt élevé de 7,5 % sur leur avoir.
- Les retraités ont bénéficié d'un versement supplémentaire unique

Les marchés financiers sont actuellement très volatils. Notre comité de placement et le conseil de fondation suivent de près l'évolution de la situation et adaptent, si nécessaire, nos placements. Ils sont soutenus dans cette tâche par notre contrôleur d'investissements.

Le conseil de fondation est composé de six membres : trois représentants des employeurs trois représentants des employés. Madame Sandra Merkert, représentante des employés, a quitté le conseil de fondation fin août 2024 en raison de son départ de l'entreprise. Monsieur Rachid Dainan a repris sa fonction au 1er septembre 2024.

En novembre 2024, nous avons lancé, en collaboration avec notre gestionnaire de caisse de pension Kessler Prévoyance, le nouveau portail numérique pour les assurés « MyPension ». En tant qu'assuré actif, vous pouvez désormais consulter à tout moment vos données de caisse de pension en ligne.

Meilleures salutations

Pour le conseil de fondation

Christian Wigger

L'essentiel en un coup d'oeil

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

	31.12.2024	31.12.2023
Assurés actifs	1 156	1 171
Bénéficiaires de rentes	493	486

DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux de prévoyance nécessaires (actifs et retraités) et provisions techniques		
Total des actifs à la date de clôture du bilan à la valeur du marché diminués des fonds non disponibles	341 202 125	325 228 112
- Dettes	-2 780 855	-3 397 874
- Comptes de régularisation passifs	-496 132	-71 700
- Provisions non techniques	-608 500	-608 500
Fortune de prévoyance disponible pour les risques de prévoyance ou actuariels	337 316 638	321 150 038
Capital de prévoyance nécessaire pour les risques de prévoyance ou actuariels (Vv)		
- Capitaux de prévoyance	270 456 659	269 836 659
- Provisions techniques	3 572 436	3 997 154
Total du capital de prévoyance et provisions techniques (Vk)	274 029 095	273 833 813
Taux de couverture (Vv en % de Vk)	123,1%	117,3%

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

	31.12.2024	31.12.2023
Performance	7,93%	4,79%

TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITÉ SUR LES AVOIRS

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts	7,50%	4,00%
Intérêts LPP	1,25%	1,00%

RÉPARTITION DES PLACEMENTS AU 31.12.2024

en CHF	Total	en %
Catégories de placements		
Liquidités (y compris les dépôts à terme)	2 299 194	0,7%
Liquidités et équivalents de liquidités en devises étrangères	40 837	0,0%
Total des liquidités	2 340 030	0,7%
Total des obligations suisses	28 479 562	8,3%
Obligations étr. en devise. Emprunts d'Etat (hedged)	16 989 776	5,0%
Obligations étr. en devise. Emprunts d'entreprises (hedged)	20 315 590	6,0%
Obligations étr. marchés émergents	8 210 763	2,4%
Total des obligations étrangères	45 516 129	13,3%
Total des obligations	73 995 691	21,7%
Actions Suisse	26 630 346	7,8%
Actions étrangères (hedged)	42 374 753	12,4%
Actions étrangères	58 180 602	17,1%
Actions des marchés émergents	15 478 655	4,5%
Total des actions	142 664 356	41,8%
Fonds immobiliers en Suisse	89 063 020	26,1%
Fonds immobiliers à l'étranger	10 643 005	3,1%
Total biens immobiliers	113 331 025	33,2%
Titres européens adossés à des actifs (couverts)	6 699 835	2,0%
Capital-investissement, fonds couverts	1 025 019	0,3%
Total Placements alternatifs	7 724 854	2,3%
Créances, comptes de régularisation	1 146 142	0,3%
Total des placements	341 202 125	100,0%

Explication des plans de prévoyance

La fondation gère un plan de prévoyance enveloppant, financé par les employeurs et les employés, basé sur le principe de la primauté des cotisations. Pour la part de salaire jusqu'au plafond supérieur selon l'art. 8 LPP (CHF 90'720), les bonifications de vieillesse sont accordées selon le plan de base. Pour les parts de salaire supérieures à ce montant, les bonifications sont accordées selon le plan élargi.

Les rentes de vieillesse sont calculées en fonction du montant des avoirs de vieillesse individuels au moment de la retraite.

Le plan de prévoyance offre également au bénéficiaire la possibilité de percevoir, au lieu de la rente, la totalité ou une partie librement choisie de ses avoirs de vieillesse sous forme de capital.

Les prestations en cas de décès ou d'invalidité sont déterminées en fonction du salaire assuré.

FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT PLAN DE BASE

Les bonifications de vieillesse sont échelonnées selon l'âge et s'élèvent à

Âge des assurés	Bonifications de vieillesse
25 – 34	8,27%
35 – 44	15,37%
45 – 54	22,88%
55 – 59	30,98%
60 – 70	34,29%

Les cotisations de risque s'élèvent à 2,7 % du salaire assuré.

PLAN ÉLARGI

Les bonifications de vieillesse sont échelonnées selon l'âge et s'élèvent à

Âge des assurés	Bonifications de vieillesse
25	14,5% Augmentation de 0,1% par an jusqu'à 44 ans
45	16,6% Augmentation de 0,2% par an jusqu'à 59 ans
60	19,6% Diminution de 0,2% par an jusqu'à 65 ans

Les cotisations de risque s'élèvent à 2,7 % du salaire assuré.

Pour les personnes admises jusqu'au 31 décembre 2014, d'autres plans peuvent être appliqués

États financiers

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

en CHF	2024	2023
Actifs		
Placements de la fortune		
Liquidités et placements sur le marché monétaire	2 340 030	1 882 274
Compte courant de l'employeur	25	408 647
Autres créances	1 146 142	1 161 050
Obligations	73 995 691	73 381 399
Actions et placements similaires	142 664 356	125 350 363
Immeubles (participations)	13 625 000	13 625 000
Immobilier (placements collectifs)	99 706 025	101 869 523
Placements alternatifs	7 724 854	7 549 857
Total de l'actif	341 202 125	325 228 112

en CHF	2024	2023
Passifs		
Dettes		
Prestations de libre passage et rentes	2 735 337	3 341 751
Autres dettes	45 519	56 124
	2 780 855	3 397 874
Comptes de régularisation passifs	496 132	71 700
Provisions non techniques	608 500	608 500
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	110 497 915	108 241 994
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	159 958 744	161 594 665
Provisions techniques	3 572 436	3 997 154
	274 029 095	273 833 813
Réserve de fluctuation de valeurs	56 446 600	47 316 225
Capital de la fondation, fonds libres / découvert		
Situation en début de période	0	0
Excédent de produits / Excédent de charges	6 840 943	0
Situation en fin de période	6 840 943	0
Total du passif	341 202 125	325 228 112

COMPTE D'EXPLOITATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

en CHF	2024	2023
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations des assurés	3 086 122	2 995 647
Cotisations de l'employeur	8 007 459	8 145 826
Prix uniques et rachats	884 716	952 529
	11 978 297	12 094 002
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	3 960 873	8 030 254
Remboursement des apports de libre passage Invalides	36 105	11 362
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	114 099	10 000
	4 111 077	8 051 616
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	16 089 374	20 145 618
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-10 004 311	-10 109 256
Rentes de survivants	-924 777	-814 925
Rentes d'invalidité	-635 169	-684 864
Prestations en capital à la retraite	-1 500 001	-2 795 044
	-13 064 258	-14 404 089
Prestations extra-réglementaires	-441 479	-184 500
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-12 375 772	-10 248 563
Versements anticipés EPL / divorce	-707 000	-410 248
	-13 082 772	-10 658 811
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-26 588 509	-25 247 400
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	4 849 818	-795 253
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés invalides	-307 675	0
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2 176 403	830 270
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	424 718	2 161 495
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-7 105 739	-3 805 746
Rémunération du capital de prévoyance des assurés invalides	-232 807	0,00
	-195 282	-1 609 234

en CHF	2024	2023
Produits des prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	1 477 523	635 018
Parts aux bénéfices des assurances	17 468	219 824
	1 494 991	854 842
Charges d'assurance		
Primes d'assurance	-873 398	-1 099 121
<i>dont primes de risque</i>	-809 521	-1 049 240
<i>dont primes de coûts</i>	-63 878	-49 881
Cotisations au fonds de garantie	-44 137	-41 917
	-917 535	-1 141 037
Résultat net de l'activité d'assurance	-10 116 960	-6 997 212
Résultat net des placements		
Résultat des liquidités et des placements sur le marché monétaire	28 997	27 538
Intérêts sur les prestations de sortie	-47 625	-28 375
Autres intérêts	-78	0
Résultat net des obligations	1 607 580	3 220 385
Résultat net des actions et placements similaires	22 318 295	11 457 216
Résultat net des immeubles	449 922	-101 820
Résultat net des fonds immobiliers	2 611 194	1 667 502
Résultat net des placements alternatifs	424 138	114 140
Résultat net des titres	27 411 129	16 357 423
Frais d'administration de la fortune	-955 615	-1 038 393
	26 436 808	15 318 194
Autres produits	25	197
Autres produits	25	197
Autres dépenses	0	-16 376
Frais d'administration		
Administration générale	-258 409	-348 940
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-82 431	-109 843
Autorité de surveillance	-7 715	-17 175
	-348 555	-475 959
Excédent de produits / de charges avant Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	15 971 318	7 828 844
Formation (-) / Dissolution (+) Réserve de fluctuation de valeurs	-9 130 375	-7 828 844
Excédent de produits / de charges	6 840 943	0

Vos intervenants

ORGANES DE GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

L'organe dirigeant de la Fondation est le Conseil de Fondation. Celui-ci est composé de 6 membres répartis conformément aux dispositions statutaires et réglementaires.

Au 31.12.2024, le Conseil de Fondation se compose comme suit :

ORGANE SUPRÊME, DIRECTION ET DROIT DE SIGNATURE

Conseil de fondation	Fonction	Employeur / Employé	Durée du mandat du	Durée du mandat au
Christian Wigger	Président	Employeur	01.01.2024	31.12.2027
Daniel Dubach	Membre	Employeur	01.01.2024	31.12.2027
Jacqueline Wyrsh	Membre	Employeur	01.01.2024	31.12.2027
Rachid Dainan	Membre	Employé	01.09.2024	31.12.2027
Mariska Engelsma	Vice-présidente	Employé	01.01.2024	31.12.2027
Maude-Emmanuelle Senn	Membre	Employé	01.01.2024	31.12.2027

Gérance Kessler Vorsorge AG, Zurich, Roland Lüthold

Tous les membres du conseil de fondation et le gérant signent collectivement à deux.

EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Organes	Responsabilité
Expert en prévoyance professionnelle	Libera AG, Bâle Dr Alexander Eusebio, expert exécutant
Organe de révision	Ernst & Young AG, Zurich Stefan Weuste
Administration	Kessler Vorsorge AG, Zurich Flavia Hufenus
Investment Controller	Mercer SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale ZBSA, Lucerne



Vue sur le lac du Klöntal
Glaris

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLER EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRE DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT COMITÉ DE PLACEMENT

Christian Wigger	Président du comité de placement et président du conseil de fondation
Markus Barili	Membre
Mariska Engelsma	Vice-présidente du conseil de fondation
Adriaan Floor	Membre
Manuel Lukas	Membre
Sotirios Moulkiotis	Membre
Règlement de placement	valable à partir du 1er octobre 2024

ORGANISMES MANDATÉS

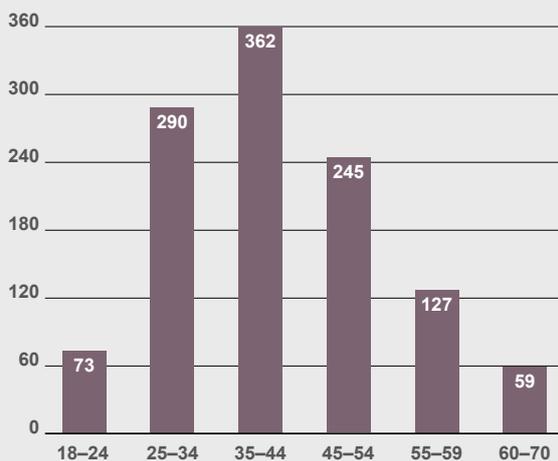
Organes

Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zurich [*]
Comptabilité des titres	UBS Switzerland AG, Zurich [*]
Investment Controller	Mercer (Switzerland) SA, Zurich
Mandataires externes Gestionnaire de fortune	aucun

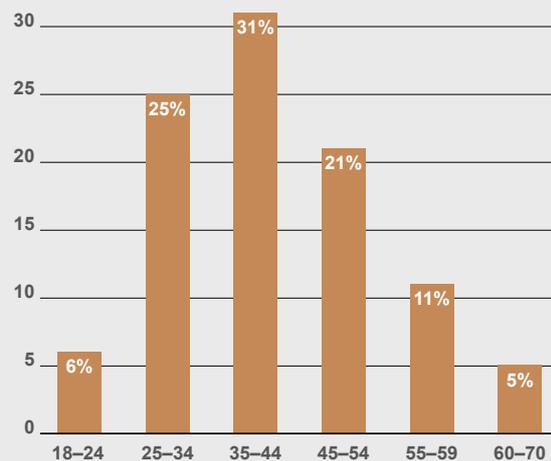
^{*} Anciennement Credit Suisse AG, Zurich

Statistiques

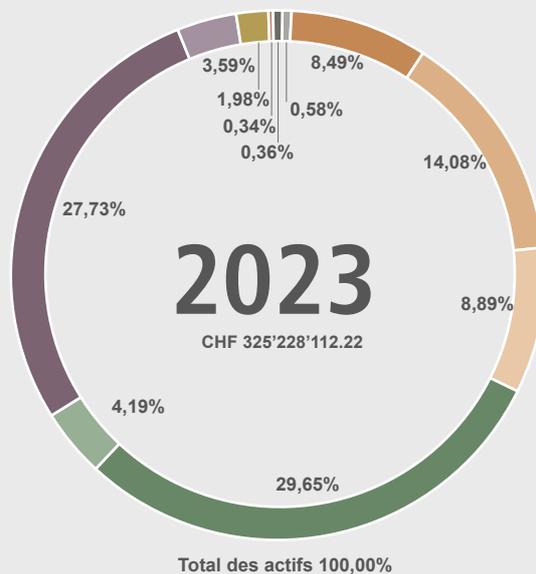
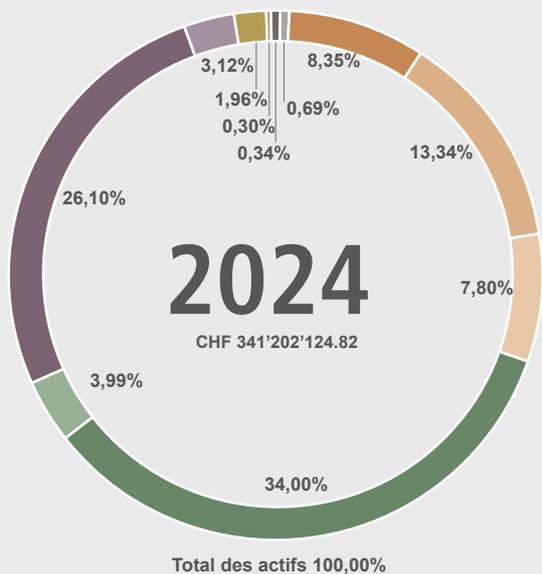
Nombre d'assurés par groupe d'âge (2024)
Total: 1156



Nombre d'assurés par groupe d'âge en pourcentage (2024) Total: 1156



Répartition du patrimoine / des avoirs



- Liquidités
- Obligations Suisse
- Obligations étrangères
- Actions Suisse
- Actions étrangères
- Immobilier Suisse (participations)
- Fonds immobiliers Suisse
- Fonds immobiliers à l'étranger
- Titres européens adossés à des actifs (hedged)
- Capital Investissement, fonds spéculatifs (hedge funds)
- Créances

Glossaire LPP

BASES ACTUARIELLES

Les institutions de prévoyance calculent le financement nécessaire pour leurs prestations au moyen de bases actuarielles. Ces bases contiennent différentes probabilités s'appuyant sur les indications de grandes caisses de pension, notamment l'espérance de vie, le risque d'invalidité et de décès ou encore la probabilité qu'une personne veuve se remarie. Les institutions de prévoyance utilisent des bases qui s'appuient soit sur les données de grandes institutions de prévoyance de droit privé soit sur celles de diverses institutions de prévoyance de droit public. Les entreprises d'assurance ont leurs propres bases actuarielles.

EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Actuaire qui examine si le financement des institutions de prévoyance répond à leurs engagements et qui fait à leur intention des recommandations concernant la fixation des paramètres techniques.

ORGANE SUPRÊME (CONSEIL DE FONDATION)

À l'intérieur du cadre légal, les institutions de prévoyance sont libres d'organiser leurs prestations et leur financement comme elles l'entendent. C'est l'organe suprême qui assume ces tâches, définit la stratégie, veille aux placements et surveille la gestion. Pour une institution de prévoyance enregistrée dans le registre LPP, la gestion de l'organe suprême est paritaire : les salariés doivent y avoir au moins le même nombre de représentants que les employeurs.

PRIMAUTÉ DES COTISATIONS

Les prestations des caisses de pension sont déterminées sur la base de l'avoir de vieillesse existant. Elles dépendent donc des cotisations versées, des prestations de libre passage versées et des rachats, chacun incluant les intérêts. La

grande majorité des caisses de pension sont gérées sur la base de la primauté des cotisations.

PROVISIONS

Les institutions de prévoyance doivent constituer des provisions techniques pour couvrir les risques actuariels qu'elles supportent elles-mêmes. La caisse de pension détient une provision pour le financement des retraites anticipées.

TAUX DE CONVERSION

Taux utilisé pour convertir l'avoir de vieillesse en rente de vieillesse annuelle. Le taux de conversion réglementaire est de 4,6 % pour un départ à la retraite à 65 ans.

TAUX DE COUVERTURE

Le taux de couverture d'une institution de prévoyance correspond au rapport entre sa fortune de prévoyance et ses engagements. Si les engagements de l'institution dépassent sa fortune, elle est en découvert et doit être assainie.

TAUX D'INTÉRÊT MINIMAL

Taux plancher auquel doit être rémunéré l'avoir de vieillesse LPP. Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral, qui tient compte de l'évolution des rendements de divers placements tels qu'obligations de la Confédération, autres obligations, actions et immobilier. Le taux d'intérêt minimal était de 1 % en 2023 et 1.25 % en 2024. La rémunération des avoirs de vieillesse dépassant le cadre du régime obligatoire, et qui font donc partie de la prévoyance professionnelle sur-obligatoire, n'est pas fixée par le Conseil fédéral, mais par l'organe suprême de l'institution de prévoyance.

TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE

C'est un taux déterminé actuariellement. Il doit être fixé de sorte que le rendement effectif des capitaux ne lui soit si possible jamais inférieur.

Caisse de pension du groupe C&A
c/o KESSLER VORSORGE AG

Forchstrasse 95

Postfach

8032 Zurich

T +41 44 387 87 72

www.pkca.ch